

COMMUNE DE GRANCEY LE CHATEAU NEUVELLE

Compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2018

Présents : Patrick NOURISSAT, Jean-Yves MENGUY – Alain LAMBERT- Patrick MUGNIER, Eric LAMBERT, Boudoulaye GANOU – Léon LENZ - Sylvère CHEVALLIER

Excusés : Cécile PONSOT - Hubert BIDAUT

Le compte-rendu du 25 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour

1°) Présentation éolienne VALECO

La société VALECO, développeur éolien, réalise actuellement une étude sur le territoire de Bussorotte Montenaille et présente au conseil municipal un projet qui pourrait s'étendre sur la commune de Grancey le Château. Le conseil municipal est invité à réfléchir et à se prononcer sur la suite de l'étude.

2°) Création poste employé communal

Le conseil municipal accepte de créer un poste d'employé communal saisonnier à compter du 01 mars pour 24 heures par semaine pendant 7 mois. M Cauzard occupera ce poste comme l'an passé.

3°) Centre-bourg : avenants

Le conseil municipal accepte l'avenant 1 pour la société MORTIER pour un montant de 1 761.62 € HT pour la pose de plancher dans 2 cellules.

4°) Convention d'occupation partielle des locaux par la CCTIV

Le conseil municipal accepte la convention avec la CCTIV qui définit les conditions d'utilisation des locaux pour les NAP et le périscolaire à compter de leur occupation

5°) Achat de terrain

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de M Clairotte pour l'achat d'un terrain communal.

6°) Achat pompe à eau Pavillon

Le conseil municipal accepte la proposition de M Venticinque d'acheter la pompe à eau qui se trouve sur sa propriété à Pavillon pour un montant de 150 €

7°) Représentation de la commune au GEMAPI

A la demande de la préfecture, le conseil municipal accepte de retirer la délibération 1065 du 25 janvier 2018 concernant la désignation des membres GEMAPI. En effet, depuis le 01 janvier 2018, la compétence GEMAPI appartient à l'intercommunalité.